

Bonjour,

A LIRE ENTIEREMENT*: CONTIENT DES INFORMATIONS UTILES ET DES PISTES D'ACTIONS A DIFFUSER AUPRES DE VOS RESEAUX ET ELUS.

En cette période estivale, Centrale-Santé vous souhaite de très bonnes vacances en espérant que vous reprendrez des forces pour participer dès Septembre à la bataille de l'innovation pour les PME. Il est important que tout le chemin parcouru ne soit pas balayé par un nouveau coup de rabot fiscal aveugle de fin 2011.

Même si les PME innovantes comprennent le besoin de solidarité face à la crise, il semble que certains élus et services de l'Etat n'aient pas mesuré l'impact dramatique de leur coup de rabot pour chaque PME innovante qui a vu sans préavis ses coûts de R&D exploser au plus mauvais moment de sa jeune vie pour un gain global marginal comparé aux déficits de l'Etat.

Notre Etat serait-il devenu schizophrène ?

La question mérite d'être posée. En effet, pourquoi certains élus et services de l'Etat « payeurs » « cassent » ce que d'autres élus et services de l'Etat « visionnaires » ont patiemment « construit ». Comment expliquer alors, pourquoi, après avoir investi et lancé les pôles de compétitivité, les investissements d'avenir, la réforme des universités, etc... nous assistons au sabotage « absurde et incompréhensible » de l'innovation en France avec un effet dévastateur sur les PME innovantes ? Ce coup de rabot aveugle et brutal est criant sur deux des mesures nécessaires qui avaient fait de la France un pays compétitif pour l'innovation et le financement de cette dernière. Beaucoup de PME qui s'étaient créés en France dans ce cadre se sentent trahies!

Les conséquences de ce coup de rabot fiscal ont été fortement exprimées par les 140 entrepreneurs et professionnels concernés par le financement de l'innovation qui ont assisté au Premier Atelier pratique Medicen sur le CIR le 15 juin 2011. Partenaire de cet Atelier, Centrale-Santé dans le cadre de son action pour la défense des PME innovantes a planché pour proposer un ensemble de propositions simples mais exigeant du courage politique pour nos élus afin de tenter de recréer le lien nécessaire entre les PME innovantes qui sont au front de l'innovation et notre société. Nous vous invitons à consulter sur le site [Centrale-Santé](#) les documents présentés et les articles de presse, et à participer à la grande enquête CIR proposée en fin de ce texte.

Je vous invite donc à parcourir nos 6 constats et propositions simples pour relancer sur des bases durables le pacte moral entre les PME innovantes, nos élus et les services de l'Etat concernés. Elles n'ont bien sûr pas l'ambition de couvrir l'ensemble des aspects du problème, mais vise avant tout à simplifier et faciliter la vie de nos PME innovantes qui ont pour première mission d'innover pour notre pays.

- 1. Un changement de discours à diffuser:** Arrêtons de dire que les PME innovantes "plébiscitent" le CIR ou la JEI! les PME innovantes en ont un besoin vital pour retrouver un niveau de compétitivité en ligne avec les pratiques mondiales.
Proposition: Il faut reconnaître et faire savoir que le CIR et la JEI ne sont pas des niches fiscales mais une aide nécessaire à l'innovation qui vise à une juste réparation d'un « trop perçu » en matière de charges sociales par l'Etat pour le statut JEI et un soutien à la recherche en cohérence avec les meilleures pratiques mondiales pour le CIR.
- 2. Un retour au CIR et au statut JEI d'avant le coup de rabot fiscal et une correction de certaines absurdités à obtenir:** Le rabot a dérapé, soit! mais il est encore possible de limiter la casse en revenant aux conditions d'avant 2010 pour l'année 2011.
Propositions: *Il est urgent de revenir avec effet rétroactif aux conditions « 2010 » pour les PME innovantes dès cette année 2011. Il est aussi critique de revoir l'impact négatif du calcul de l'assiette CIR des PME innovantes ayant optées pour l'agrément CIR et de prendre en compte l'ensemble des coûts de participations aux congrès et pas uniquement les frais d'inscriptions comme le suggère le ministère de la recherche dans son guide CIR 2011.*
Il faut organiser avant la finalisation de nouvelle loi fiscale un dialogue « nouveau » entre les services en charge de la loi fiscale et le ministère de la recherche qui travaillent trop en vase clos d'une part et des représentants des PME innovantes d'autre part pour clarifier les objectifs du législateur et définir un cadre concerté pour prendre en compte les spécificités des PME innovantes.

3. **Une multitude d'aides qui parfois se neutralisent et, des conséquences négatives de ces imbrications ignorées ou cachées à anticiper.** Nous avons alerté à plusieurs reprises sans succès Oséo et les services fiscaux que le traitement fiscal de l'avance remboursable (qui est un prêt) en tant que subvention qui vient en déduction de l'assiette CIR, conduit pour les PME innovantes bénéficiant du remboursement immédiat, à une baisse de sa trésorerie l'année suivante d'un montant allant jusqu'à 50% de cette avance pour le CIR 2010! Pour faire simple, l'Etat peut récupérer l'année suivante une partie non négligeable de ce qu'il a avancé en se servant à la source. **Serait-ce une nouvelle planche à billet « virtuelle »** qui permet de promettre plus en déboursant à court terme moins!
- De même lorsque l'Etat revient sur le statut JEI sans préavis, il oublie que les budgets des programmes des JEI soutenus et validés par ses services ne sont plus en phase avec les nouveaux coûts réels. Si les budgets ne sont pas révisés, qui doit payer les surcoûts ? Cette question posée au directeur de la DGCIS, qui semblait « ignorer » le problème, lors du colloque des pôles de compétitivité en 2010 attend toujours sa réponse. Pendant ce temps les PME trinquent encore!
- Propositions :** *Il serait judicieux, comme pour toute « organisation » bien gérée, que les services de l'Etat simulent sur l'ensemble des postes comptables des PME innovantes (bilan, compte d'exploitation, fonds propres et trésorerie) les conséquences de leurs décisions, et affichent clairement les conséquences pour ces PME au regard des économies supposées attendues.*
4. **Une qualification de la demande de remboursement à requalifier:** Les PME innovantes qui sont supposées être le "fer de lance" de l'innovation pour nos politiques, deviennent un "contentieux" pour les services fiscaux lorsqu'elles demandent le remboursement de leur CIR...
- Proposition:** *Il serait temps de revoir cette qualification pour ne pas considérer les PME comme des fraudeurs potentiels avec les attitudes et pratiques négatives correspondantes des services fiscaux!*
5. **Une inégalité géographique (contrôleur dépendant) du traitement des dossiers CIR par les services fiscaux à corriger.** C'est un fait, la fiscalité, n'est vraiment pas une science exacte, mais il y a des limites qui ne devraient pas être impunément dépassées. Les témoignages, mêmes s'ils décrivent des situations heureusement minoritaires, montrent à quel point nous sommes inégaux face à l'interprétation des textes de lois par les contrôleurs fiscaux. Cela semble être un problème de formation ou un excès "de zèle mal placé" visant à diminuer et/ou retarder le paiement pour gagner sur la trésorerie de l'Etat mais au détriment de celle de la PME. Il est par ailleurs quasi-impossible de se faire entendre et de contester les décisions sauf à s'engager dans une procédure longue en portant l'affaire devant le juge du tribunal administratif avec le risque quasi certain d'attirer les foudres de l'Administration fiscale tout puissante. Par ailleurs, l'efficacité et l'impartialité du conciliateur fiscal reste à démontrer.
- Propositions:** *Il serait temps de rappeler que le CIR est une aide à l'échelle nationale et que toutes les PME ont droit aux mêmes traitements fiscaux quel que soit leur localisation et que la bonne interprétation des textes devrait s'appliquer systématiquement à toutes les PME de France! De même il est malheureusement encore utile de rappeler que les PME innovantes ont besoin de ce soutien à la recherche immédiatement comme prévu par la loi pour soutenir leur effort de recherche.*
- Cette minorité de contrôleurs fiscaux, illustrée lors des témoignages de l'Atelier Pratique par le cas de cette contrôlease principale de Paris « zélée » qui « bricole » des extraits disparates de textes pour justifier sa non-prise en compte de charges patronales pourtant obligatoires (URSAFF, GARP, retraite complémentaire obligatoire, etc...) devrait bénéficier d'une formation « adaptée », et être recadrée si nécessaire par sa hiérarchie « motivée » dans le respect strict de la loi.*
6. **Une dissymétrie des droits entre les services fiscaux et les PME à rééquilibrer:** Tout contribuable doit payer une pénalité de 10% du montant de l'impôt dès le premier jour de retard, alors que l'administration fiscale ne s'impose pas à elle-même cette contrainte. En effet, le remboursement immédiat du CIR semble être un concept à durée variable et comme tout contentieux, **toute non-réponse de l'administration fiscale dans un délai de 2 mois correspond à un refus!** Vous pouvez bien sûr refaire une demande. Doit-on encore s'étonner des raisons pour lesquelles le ministère des Finances n'est pas encore membre du **PACTE PME**.
- Propositions:** *Il serait plus équitable que le ministère de l'économie et des finances applique à lui-même ce qu'il fait subir aux autres en matière de pénalité de retard et **qu'une non-réponse au bout de 2 mois signifie une acceptation du CIR et la mise en paiement dans la semaine qui suit.***
- Par ailleurs, les abus des services fiscaux (non-application explicite de la loi, retards volontaires, etc...) devraient faire l'objet d'une procédure accélérée par le tribunal administratif pour éviter que la*

PME n'obtienne satisfaction et le remboursement de tous les frais occasionnés après sa disparition. Il est clair aussi que la majorité PME innovantes sont convaincues que ce ministère gagnerait comme celui de la recherche à suivre l'exemple de la DGCIS qui est signataire du. PACTE PME

Enfin, il pourrait ressortir de ces constats un sentiment d'un grand gâchis de motivation et d'esprit d'entreprise, ainsi qu'une grande déception de voir la légèreté avec laquelle sont prises les décisions qui ont un impact « mortel » pour nos PME innovantes. Clairement, les PME innovantes sont les grandes perdantes de ce coup de "rabot fiscal" aveugle qui touche un secteur supposé stratégique et des entreprises supposées "fers de lance" de la bataille mondiale de l'innovation. La France ne semble plus être le pays favorable à la création d'entreprises comme ce fut le cas de 2004 à 2010.

Mais il ressort des propositions les bases d'un nouveau pacte moral pour l'innovation et une forte envie de se battre:

A nous d'agir pour que cela change, car il ne faut pas grand-chose si ce n'est un courage politique au service de l'innovation par les PME. Un groupe de travail regroupant les ministères concernés, des représentants de l'Assemblée nationale, du Sénat et des PME innovantes ainsi que des pôles de compétitivité

Ce serait un moyen "simple" d'apporter une réponse "simple" à un problème "simple" de compétitivité de notre innovation qui n'aurait jamais dû se produire si les actes étaient conformes aux déclarations de nos gouvernants et représentants au Sénat et à l'Assemblée Nationale.

Dès maintenant vous pouvez consulter les présentations, les articles de presse et documents en format PDF sur le site de [Centrale-Santé](http://www.centrale-sante.net).

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS

Afin de mesurer ce gap, et permettre aux décideurs de prendre la vraie mesure de leurs actes, nous vous invitons à répondre à une enquête en remplissant deux fichiers excel disponibles sur le site www.centrale-sante.net afin de mesurer simplement sur votre CIR 2010 (cerfa 2069A) l'impact du rabot CIR et JEI. Cette enquête est gérée par Medicen et son partenaire CCIP, et seuls les résultats anonymes seront exploités. Pour toute questions contactez par mail : fcasas@ccip.fr

Nous avons besoin de vous pour "vous" aider et pour préparer une grande réunion de septembre où ces résultats seront présentés aux politiques et les services de l'état impliqués dans l'innovation.

Nous vous invitons à retourner les documents remplis téléchargeables [en cliquant sur cette adresse](http://www.centrale-sante.net/base-de-connaissances/atelier-pratique-medicen-cir) ou en copiant le lien suivant : <http://www.centrale-sante.net/base-de-connaissances/atelier-pratique-medicen-cir> en utilisant l'adresse mail : fcasas@ccip.fr

Cordialement

Manuel GEA
Président-fondateur de Centrale-Santé
Co-founder & CEO
BIO-MODELING SYSTEMS
email: manuel.gea@bmsystems.net
<http://fr.linkedin.com/pub/manuel.gea/0/360/22b>

*** IMPORTANT: les propos tenus dans cette lettre n'engagent que le Président-fondateur de Centrale-Santé et ne peuvent en aucun être considérés comme une proposition commune des autres partenaires de cet Atelier.**